

CFAO MOTORS TOGO ouvre son showroom automobile



tous les samedis de 9h00 à 13h00



DOSSIER P.4-5.6

Centre d'enfouissement technique d'Aképé: quel bilan deux ans après?



POLITIQUE P.2

L'opposition peut-elle sortir de la léthargie ?

URBANISME P.7

Constructions « sans permis » : des sanctions encourues

SOCIÉTÉ P.9

L'homosexualité, le choix de « la discorde sociale »

DROIT DES AFFAIRES

Sena Agbayissah: l'avocat le plus influent de l'espace francophone



P.11

Avec **LOCASUR**, payez vos loyers via **Flooz** sans vous déplacer !
***155*9# Option2**

Comment accéder à ce service ?
Vous êtes gérant immobilier ?

- 1- Rendez-vous sur le site en ligne de LOCASUR (<https://locasur.com>)
- 2- Créez votre compte en suivant les instructions.
- 3- Communiquez les références de paiement à chacun de vos locataires ou clients.

4- Encaissez vos loyers directement sur votre compte Flooz sans vous déplacer. (Tous les mois, LOCASUR collecte les loyers auprès de vos locataires et vous les reverse directement sur votre compte Flooz)

Vous êtes locataire ou client ?

Recevez les références de paiement auprès du gérant, et payez votre loyer via Flooz selon les fonctionnalités disponibles. Tapez ***155*9*2#**



MALI : L'INJUSTE PROCES DE LA CEDEAO

Depuis le mois de juin, le Mali s'est enfoncé dans une crise politique dont personne ne peut prédire l'issue, même si l'appel à la désobéissance civile qui devrait reprendre ce lundi après la trêve de la Tabaski a été très peu suivi. A l'origine de ces mobilisations, des associations de la société civile et des partis politiques qui dénoncent la mauvaise gouvernance. Ils appellent à l'avènement d'une nouvelle République, qui passerait selon eux, par la démission de toutes les institutions de l'état: l'exécutif, le législatif et le judiciaire.

De fait, après plusieurs séquences de tensions, marquées par l'atteinte aux biens et aux personnes avec des blessés et des morts, la Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est saisie du dossier malien. A tort, à en croire les critiques qui ont alors commencé à pleuvoir sur l'institution.

Pourtant, 45 ans après sa création, la CEDEAO a acquis une longue expérience en résolution de crise dans la sous-région, même si ses interventions ne furent pas toutes heureuses. En effet, créée pour favoriser l'intégration économique en Afrique de l'Ouest et promouvoir les échanges entre ses pays membres, la mission originelle de la CEDEAO a bel et bien changé. Médiation, diplomatie préventive, force d'interposition... L'organisation régionale est désormais de chaque coup d'État, crise postélectorale, guerre civile et toute situation qui menacerait la sécurité des États ouest-africains. Pour ce faire, elle s'est dotée depuis la fin des années 90 du Protocole relatif au Mécanisme de prévention, de gestion, de règlement de conflits, de maintien de la paix et de la sécurité, complété par le Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance qui a établi un lien explicite entre l'objectif de prévention et de résolution des conflits et la volonté d'ériger des principes politiques forts comme l'opposition de la communauté à toute accession au pouvoir par des moyens anticonstitutionnels et la possibilité d'intervenir dans un Etat membre en cas de violations graves et massives des droits de l'Homme.

Au demeurant, les tensions surviennent dans un contexte particulier. Hier encore, l'armée malienne subissait de nouvelles pertes avec 5 morts et 5 blessés dans le centre, rappelant que le pays est en guerre et en proie aux velléités de groupes terroristes et djihadistes, qui n'épargnent aucun pays. C'est donc à juste titre et forte de sa responsabilité que la CEDEAO s'est saisie du dossier pour proposer des solutions.

Personne ne saurait nier l'état de décadence de ce pays, qui souffre de difficultés économiques et sociales, où gangrène la corruption mais surtout où l'Etat est très faible s'il existe. Le malaise social, la baisse du pouvoir d'achat, la crise de confiance entre gouvernants et citoyens, la corruption des élites, la dénonciation des inégalités sociales etc. sont des cris de cœur, légitimes et compréhensibles, qu'on peut entendre de Bamako à Lomé, de Paris à Rome, en passant par Beyrouth, Varsovie ou encore Tel-Aviv etc. Il est donc d'une certaine naïveté de croire, ne serait-ce qu'une seule minute, que face à cette situation, des Chefs d'Etat pourraient se réunir pour soutenir l'appel à la démission d'un des leurs, démocratiquement élu. C'est un coup de pouce auquel les contempteurs de la CEDEAO ont eu tort de croire. Au surplus, la politique est un jeu de rapport de force. Il appartient aux Maliens, si telle est l'aspiration profonde de la majorité d'entre eux, de l'établir pour renverser leurs institutions, en mettant l'organisation devant le fait accompli. D'ici là, elle a raison d'en faire une ligne rouge.

L'opposition peut-elle sortir de la léthargie ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Le dernier scrutin présidentiel n'a pas seulement consacré la septième défaite de rang de l'opposition depuis le retour des élections pluralistes dans notre pays en 1990. Il a été également le contexte de l'écroulement inédit de celle-ci. La Dynamique Kpodzro, quoi qu'en disent ses soutiens, fut l'un des facteurs accélérant de l'extrême fragilisation des adversaires du régime en place. Aujourd'hui divisée, aphone, sans initiatives et sans idées, comment et autour de quelle personnalité l'opposition peut-elle se reconstruire et structurer son projet d'alternance ?

Depuis l'élection présidentielle du 22 février dernier, c'est le silence radio pour la quasi-totalité des leaders et des formations politiques, disparus des radars ; malgré quelques sorties éparses et inaudibles de certains d'entre eux. La Dynamique Kpodzro a bien essayé d'initier un regain d'actions mais elles ont été toutes couronnées d'échecs. Et pour cause ! Les initiatives portées par Agbékoyomé Kodjo, qui a réalisé le plus mauvais score d'un principal challenger face au candidat du pouvoir en place depuis 1998, étaient si hasardeuses, voire ridicules (comme la nomination d'un Premier ministre et d'un ministre des affaires étrangères, tous les 2 résidant à l'étranger), pour prétendre prospérer.

Au surplus, pour avoir méthodiquement organisé le lynchage médiatique des principales figures de l'opposition ainsi que leur lapidation sur les réseaux sociaux, la Dynamique Kpodzro a activement participé à jeter du discrédit sur l'ensemble des leaders, sans pour autant réussir à en tirer véritablement et structurellement profit. Plus que jamais, l'opposition semble à bout de souffle et au bord de l'apoplexie. Ses militants désemparés et démobilisés, après l'aventure « Saint-Esprit », ne savent plus à quel saint se vouer. A preuve, le flop de l'appel à manifester du 1er août dernier, annoncé comme devant être une grande mobilisation, amorce d'un nouveau tour de chauffe.

Construire un vrai projet alternatif :

Dans ce contexte, la reconstruction de l'opposition devient un impératif catégorique. En effet, nul, y compris le pouvoir, n'a intérêt à l'inexistence d'une opposition institutionnelle, ou que celle-ci soit beaucoup trop faible pour être audible et peser dans le débat public. Au risque sinon de voir se créer des mouvements spontanés, sans leadership, incontrôlables et donc l'impossibilité de dialogue. Ce cas de figure est souvent annonciateur d'une insurrection, voire de l'anarchie et du chaos. La vie publique et une démocratie apaisée ne peuvent survivre que dans le cadre de l'existence d'acteurs identifiés et légitimés, et de dialogue socio-politique.

C'est d'ailleurs cette grande faiblesse de l'opposition qui favorise l'immixtion de plus en plus fréquente des confessions religieuses dans la vie politique togolaise, notamment l'Eglise catholique, même si elle s'en défend. Et cette tendance s'inscrira dans la durée, en tout cas tant que cette opposition ne va pas sortir de sa torpeur, laissant vide tout l'espace qu'elle devrait occuper. Pour y arriver, elle devrait éviter certains écueils : attendre la veille des élections pour être



Des figures de l'opposition plurielle togolaise

active ou se contenter d'émissions tv ou radios et de présence sur les réseaux sociaux, dont est friande davantage la diaspora que les habitants des cantons reculés de notre pays. Ou encore, adopter des regroupements circonstanciels qui portent en eux-mêmes les germes de leur implosion : construire d'abord avec ceux avec lesquels on a des affinités et une vision.

Et justement, le défi majeur sera de décrire celui-ci et de décliner pour le Togo un projet alternatif, au-delà des slogans éculés, des invectives, des insultes etc. L'une des principales tares des adversaires du régime est d'être très présents dans l'opposition et peu dans la proposition. Aussi, depuis l'opérationnalisation des réformes constitutionnelles et institutionnelles, ils n'arrivent pas à donner du contenu à leur discours politique. Il s'agira pour eux de convaincre qu'ils ont de meilleurs projets en matière de santé, d'éducation, de fiscalité, d'agriculture, de promotion du secteur privé etc...

Quel leadership ?

La guerre du leadership et des egos a toujours été le talon d'Achille de l'opposition togolaise. Sa reconstruction passe pourtant nécessairement par une figure consensuelle et légitime, pour rassembler les forces éparses, autour d'un socle commun d'idées et d'initiatives. Mais la tâche ne sera pas aisée, tant les rancœurs restent vives et les personnalités pouvant incarner cette figure connaissent des fortunes diverses et sont, pour la plupart, en perte de vitesse. Gilchrist Olympio, depuis son accord avec le RPT, n'est plus considéré comme un opposant. Me Yawovi Agboyibo est décédé à Paris le mois dernier. Jean-Pierre Fabre, dès le lendemain de son humiliation à l'élection présidentielle de février se mure dans un silence total.

Tikpi Atchadam est porté disparu sur la scène

politique, exilé en Guinée selon plusieurs sources. Mme Adjamagbo-Johnson, est très contestée pour ne semer que des illusions depuis la C14 jusqu'à la Dynamique Kpodzro. Agbékoyomé Kodjo aurait pu capitaliser sur son score et prendre cette posture.

Mais il s'est engagé dans une aventure stérile dont lui seul connaît le vrai objectif. L'âge d'Aimé Gogué ne plaide pas vraiment en sa faveur. Mohamed Tchassona est très peu connu sinon dans sa région centrale. Komi Wolou est aujourd'hui trop effacé pour prétendre jouer ce rôle mais peut se positionner pour le futur. Tout comme Gerry Taama, un peu jeune mais surtout dont l'appartenance à l'opposition est régulièrement contestée.

Nathaniel Olympio n'a pas le charisme de son frère et se perd dans des alliances curieuses. Le nom de François Boko est souvent aussi évoqué. Mais l'ancien officier en exil est-il prêt pour le combat politique en descendant dans l'arène ? Pour l'heure, seule une participation à la présidentielle semble l'intéresser ; en somme rentrer pour ramasser la mise sans les inconvénients de diriger une formation politique. Me Dodji Apévon est une personnalité qui peut faire le lien entre le passé, le présent et le futur. Modéré mais sans langue de bois, accessible et facile à vivre, tout le monde le respecte sans qu'il n'ait besoin de forcer. Sa légitimité pour le coup n'est pas contestable. Mais son côté peu ambitieux peut lui être préjudiciable. Longtemps numéro 2 de Yawovi Agboyibo, il n'a jamais véritablement imposé un leadership naturel à la tête des FDR (Forces Démocratiques pour la République). La surprise peut venir de la société civile. Comme ce qu'a tenté de faire Zeus Ajavon dans les années 2010. Dans ce cas de figure, un Pr David Dosseh peut être un recours. Mais sa proximité de notoriété publique avec l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) peut s'avérer tout autant rédhibitoire.

Togocel **LEGEND⁺**

PETIT MAIS COSTAUD



À **8000** ^{FCFA} seulement

+800 FCFA de crédit de communication gratuite



Double SIM



Radio FM,
MP3 MP4



Slot microSD
jusqu'à 8Go

800 F CFA de communication offerte sur une SIM Togocel avec un téléphone Legend+ : 600 F CFA vers le réseau Togocel et 200 F CFA vers tous les réseaux (valable 1 jour).
Pack et téléphone en vente en agence Togocom dans la limite des stocks disponibles.

CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE D'AKEPE : Quel bilan deux ans après?

✎ Charles KOLOU

La gestion des déchets constitue un défi majeur pour les municipalités. Et la ville de Lomé ne fait pas exception. Pour y faire face, la mairie de Lomé, épaulée par l'Agence France développement (AFD) et la Banque ouest africaine de développement (BOAD) a érigé un centre d'enfouissement technique (CET) à Aképé (à environ 25km au Nord-Ouest de Lomé). Depuis janvier 2018, ce centre répondant aux normes internationales, accueille en moyenne, plus de 20 mille tonnes de déchets ménagers et assimilés par mois. Que retenir des deux ans et demi d'exploitation du centre, quels impacts de l'exploitation du Centre sur les populations riveraines, quels risques environnementaux faut-il craindre, quels sont les nouveaux défis de la gestion de déchets ? Dossier Focus Infos.

Les raisons de la construction d'un CET

Le projet répondait à la vision de la municipalité de Lomé de mettre en place une structure organisationnelle en matière de gestion des déchets solides urbains, afin d'améliorer les conditions de vie des populations et lutter contre la dégradation de l'environnement.

Le projet ainsi conçu selon les normes internationales en matière de protection de l'environnement et de santé publique visait aussi à réorganiser la filière de gestion de déchets dans la ville de Lomé en éliminant la création des dépotoirs sauvages, et à diminuer les volumes de déchets.

Il s'agissait pour les autorités municipales de trouver une solution urgente à la gestion des déchets face à la croissance de la population et du périmètre urbain de Lomé, mais aussi à la saturation de la décharge d'Agoenyivé.

« Le projet de construction du centre d'enfouissement d'Aképé était une réponse qu'on voulait donner à la saturation de l'ancienne décharge d'Agoenyivé qui se retrouvait à un moment donné en pleine agglomération. Il fallait donc la délocaliser. Pour ce faire, il se posait une équation complexe, celle de trouver un nouveau site qui préserve toutes les composantes de l'environnement », explique Kodjo Enoumodji, chef division propriété au district du grand Lomé.



Un camion déversant des déchets au CET

Spécifiquement, la construction du centre visait selon la directrice adjointe de l'AFD au Togo, Madame Maréva Matar, à améliorer durablement le stockage des déchets solides urbains. Au-delà, il s'agissait pour la mairie de Lomé de mettre en place un dispositif lui

permettant d'assurer un service public adapté aux besoins des populations.

Les coûts des travaux du CET estimés à environ 12 milliards FCFA ont été cofinancés par l'AFD, l'Union Européenne et la

BOAD. Les travaux ont été réalisés par le groupement international Eiffage GC, Coved WA et GER.

Plus de 600 mille tonnes de déchets déjà enfouis

Le centre d'enfouissement technique d'Aképé est conçu pour être exploité durant un minimum de 20 années. Le centre devrait accueillir annuellement selon les estimations 250 à 300 mille tonnes de déchets.

Les déchets enfouis sont principalement des déchets ménagers et assimilés. De fait, soutient le chef projet du CET, M. Kodjo Enoumodji, le centre n'est conçu que pour le traitement de ces caractéristiques de déchets et non des déchets dangereux.

« Le CET est un centre de stockage des déchets ménagers et assimilés et non une déchetterie. Il n'a donc pas vocation, dans sa finalité et dans sa conception, à accueillir tous les types de véhicules ni tous les

soit un total de 646 216 sur les trois années d'exploitations.

Hormis les frais des transports des déchets payés par la mairie de Lomé à des prestataires privés et d'autres coûts, l'enfouissement de ces déchets a coûté plus de 3,5 milliards FCFA en raison de 5431 FCFA payé à l'entreprise exploitante du site par tonne enfouie.

Du déchet ou du sable enfoui ?

L'importance des tonnes de déchets enfouies en seulement deux années et demi d'exploitation suscite des questionnements sur leur qualité et leur caractéristique. Pour plus d'un, la mairie de Lomé payerait des prestataires pour collecter et enfouir du sable plutôt que des déchets.

« Le manque de tri des déchets à la base ou dans les ménages reste un problème important que l'on devrait penser à résoudre dans le contexte actuel. Nous avons dans la réalité plus de 50% à 60% du poids de la poubelle de nos ménages qui représente du sable. Si l'on part de ces résultats des études, l'on ne peut qu'espérer qu'à la décharge finale, nous n'ayons pas plus de sable que de déchets à enfouir

», indique Edem d'Aldmeida d'AGR (Africa Global Recycling), une structure spécialisée dans le recyclage des déchets.

« Il y a un problème culturel auquel nous faisons face aujourd'hui quand l'on observe le balayage et la gestion de nos déchets dans nos maisons. L'autre aspect du problème reste aussi les dépotoirs sauvages créés par les populations et que la mairie était contrainte de dégager pour convoyer sur le site. C'est donc un ensemble de comportements de tous les citoyens qui concourent à ce problème », explique pour sa

part M. Enoumodji.

Cette augmentation du poids des déchets à enfouir par la présence du sable n'arrange pas forcément l'exploitant du site. « Lorsque les déchets sont mélangés avec suffisamment de sable, cela ne nous arrange non plus. Plutôt, cette situation nous complique le travail de compactage et constitue un risque d'immobilisation et de pannes pour nos engins », confie le Directeur d'Exploitation du CET, M. Bruce Amanah.

Période Apport Mensuel	Tonnage	Période Apport Mensuel	Tonnage	Période Apport Mensuel	Tonnage
janv-18	357,660	janv-19	21 032,800	janv-20	21 610,840
févr-18	8 556,240	févr-19	17 686,560	févr-20	18 925,180
mars-18	9 597,340	mars-19	21 476,260	mars-20	21 915,240
avr-18	14 043,360	avr-19	18 890,400	avr-20	22 115,080
mai-18	20 008,180	mai-19	23 345,600	mai-20	25 965,020
juin-18	21 107,120	juin-19	19 275,020	juin-20	31 940,360
juil-18	22 462,900	juil-19	26 082,280	juil-20	22 665,440
août-18	17 022,180	août-19	25 028,280		
sept-18	16 563,820	sept-19	26 723,040		
oct-18	27 615,180	oct-19	22 482,240		
nov-18	28 475,880	nov-19	23 864,740		
déc-18	22 965,240	déc-19	26 416,780		
Total 2018	208 775,100	Total 2019	272 304,000	Total Janvier à juillet 2020	165 137,160

Total Général de déchets enfouis au CET Aképé après 31 mois d'exploitation : 646 216,260 tonnes

Tableau récapitulatif des déchets enfouis en deux (2) ans

types de déchets. En particulier, les aménagements du site ne sont pas destinés à accueillir directement des déchets des particuliers» lit-on dans la politique d'accueil des déchets au Centre d'Aképé.

Au cours de la première année d'exploitation, environ 208 775 tonnes ont été enfouis au CET, 272 304 tonnes en 2019, puis 165 137 tonnes sur les 7 premiers mois de l'année 2020. Ainsi, il est stocké en moyenne depuis 2018, environ 20845 tonnes de déchets par mois,



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 22 50 91 01 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

- Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE
- Rédaction**
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
- Collaboration**
Edem QUIST
Wilfried ADEGNIKA
Charles KOLOU

- Nana GARBA
Esaïe EDOH
- Distribution**
Damali
- Maison du journalisme**
Casier N°49
- Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo
Tél. +228 90054237 / 99587773

- Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 92 53 53 69
+228 97 54 00 61
Lomé Togo

- Tirage**
2500 exemplaires

CET D'AKEPE:

Calvaire des riverains, risques environnementaux et impacts socio-économiques

Oopérationnel depuis janvier 2018, le centre d'enfouissement technique (CET) d'Aképe, malgré sa contribution à l'amélioration du cadre de vie dans la ville de Lomé, constitue un risque pour les populations riveraines et pour l'environnement.

Le calvaire des riverains

L'enfouissement des déchets au CET d'Aképe n'est pas sans impact sur les riverains malgré une bande de sécurité de 200 mètres définie autour du centre et sa construction dans des normes environnementales requises. De fait, des plaintes sont fréquemment émises par les populations des villages Idavé, Atidjin, Vogomé et de Wougomé par rapport à la qualité de l'air qui se dégrade avec les travaux du Centre. Pour eux, c'est plus qu'un calvaire.

« Nous vivons un calvaire ici surtout en période de pluies et à certaines périodes données. Tu peux rester dans ta chambre et avoir du mal à respirer l'air. L'odeur est très nauséabonde et nous ne savons que faire », se lamente Jacob Atal, un riverain.

« Il y a des moments où l'on accueille des déchets frais et surtout en saison pluvieuse. S'il advient qu'on n'arrive pas à enfouir et à couvrir rapidement, les odeurs peuvent persister et être transportées un peu loin par le vent », confesse le directeur d'exploitation du CET, Brice Amanah.

Selon ce dernier, l'on ne peut éviter les odeurs en période d'activité sur le site. « En termes de relation sociale, la vraie difficulté, c'est qu'au moment des activités sur le site, l'on ne peut pas éviter les odeurs. Si les odeurs persistent au-delà de cette période, c'est qu'il y a du souci ; mais la plupart du temps, les odeurs ressenties sont dans la marge de la période de vidage et de compactage. Après le compactage, il y a juste 30min et puis c'est fini », explique-t-il.

Defait, la décomposition des déchets dégage des gaz difficiles à inhaler pour les riverains. Selon diverses études scientifiques, l'on recense divers polluants atmosphériques issus des centres d'enfouissement des déchets. Il s'agit entre autres du méthane, du dioxyde de carbone, de l'azote, et des microorganismes. La contamination de l'air par ces gaz peut causer chez l'homme des maladies comme des rhinites, des conjonctives, des rhino-pharyngites non infectieuses mais irritatives ou allergiques, des allergies cutanées, des toux chroniques, de l'anxiété, des syndromes dépressifs et des céphalées.



Compactage des déchets

En plus des maladies, les riverains sont exposés à des nuisances olfactives, visuelles et auditives avec les bruits émis par les camions qui viennent décharger les déchets sur le site.

Au-delà, les riverains et les populations situés sur l'itinéraire des camions transportant ces déchets sont exposés aux risques d'accidents, malgré les efforts de sensibilisation.

« Ce sont presque 70 à 100 camions qui déchargeaient sur le site d'Agoenyivé qui sont désormais amenés à rallier le nouveau site et avec l'exiguïté de la nationale N°5, le risque d'accident est un peu plus élevé en cas de défaillance ou de mauvaise conduite d'un chauffeur. Nous avons pu faire un travail de sensibilisation et de contrôle strict avec le concours des riverains en plus de l'installation des dos d'ânes sur la voie d'accès ; ce qui a amélioré la situation », confie M. Nabola-bounou Enoumodji, Chef division de la Propriété du District du Grand Lomé.

La présence des habitations à proximité du site reste aussi un risque majeur d'exposition. Ainsi, la construction du centre d'enfouissement technique peut constituer un problème de santé publique si l'on ne définit pas à temps des mesures d'accompagnement ou de suivi des risques.

Au-delà des riverains, les agents qui opèrent sur le site d'Aképe sont aussi exposés avec leur proximité aux déchets. De fait, beaucoup d'entre eux ainsi que les conducteurs de camions qui

viennent déverser les déchets ne portent pas des équipements de protections et de sécurité adaptés. Ainsi, les entreprises exploitantes, et le district de Lomé doivent veiller à maintenir un dialogue permanent avec les populations riveraines et à revoir au besoin le Plan de Gestion Environnementale et Sociale du projet afin de gérer d'éventuelles plaintes et doléances.

Des risques environnementaux majeurs

La construction du centre d'enfouissement technique d'Aképe selon les normes environnementales requises ne peut être synonyme d'absence de risques liés à son exploitation. De toute évidence, les déchets peuvent provoquer la pollution ou la contamination des eaux souterraines en cas de défauts d'étanchéité.

« En termes de risques environnementaux, l'on peut craindre peut-être des fuites ou des infiltrations dans le sol au cas où un travail aurait été mal fait ; et normalement un CET a des outils pour mesurer et détecter les fuites et les réparer », indique Edem d'Almeida, expert en gestion de déchets.

La décomposition des déchets engendrant la production du biogaz, les risques d'incendie ou d'explosion restent élevés sur le Centre.

« Nos matériaux d'installation sont en grande partie des plastiques et donc un départ de feu sur le centre se révèle très dangereux. C'est pourquoi les feux sont interdits sur le site et nous avons aussi mis en place un dispositif pour pouvoir gérer des incendies au cas où ils se déclenchent », explique le

directeur d'exploitation du centre Brice Amanah.

En fonction de la qualité des déchets, l'on peut aussi craindre selon des spécialistes, la migration des métaux lourds dans le sol en cas d'infiltration.

Ainsi, le district de Lomé doit jouer son rôle au quotidien de maître d'ouvrage afin de veiller à minimiser les risques. De même, le ministère de l'environnement doit jouer sa partition en termes de respect des normes environnementales en vigueur au Togo pour éviter tout risque de catastrophe ou d'accident sur le site d'enfouissement technique.

Pas que du « noir »

Si la mise en place du CET présente des risques environnementaux et des problèmes de santé publique que l'on peut craindre, elle comporte aussi des avantages. En effet, la construction de ce centre a permis d'améliorer considérablement le cadre de vie de la ville de Lomé. L'on note entre autres, la disparition de plusieurs dépotoirs sauvages et un renforcement du mécanisme de gestion de déchets.

« Avec le centre d'enfouissement, nous sommes parvenus à éliminer beaucoup de dépotoirs sauvages et à faire aussi des réajustements dans la filière de pré-collecte et de collecte de déchets. Il faut juste que l'on observe objectivement certains quartiers ou dépotoirs intermédiaires avant et après l'opérationnalisation du centre. Il y a des avancées ou des résultats positifs à retenir en termes de salubrité de la ville de Lomé », soutient le Chef projet du CET, Kodjo N. Enoumodji.

« Quand l'ancienne décharge était saturée et qu'il n'y avait pas encore le Centre, il y avait des dépotoirs sauvages parce que les gens ne savaient où déverser les déchets. Maintenant avec le CET et la prise en charge des coûts par la mairie, les dépotoirs sauvages ont tendance à disparaître. Près de 80% de dépotoirs ont disparu et cela est perceptible dans la ville », soutient Maréva Matar de l'AFD.

L'installation du CET a aussi permis la construction d'une rue bitumée de 3,1 kilomètres facilitant le déplacement des populations riveraines vers le centre-ville. Cette ouverture constitue de fait un facteur de développement socio-économique.

« Après l'aménagement de la voie

menant au centre, beaucoup de maisons ont été construites dans les environs et même des boutiques se créent déjà le long de la rue. C'est dire que la construction du Centre constitue d'une manière ou d'une autre un atout de développement pour les communautés environnantes », signale le directeur de l'exploitation du site.

Le district de Lomé prévoit la construction dans les prochains jours des infrastructures sanitaires et socio-collectives pour le bien-être des communautés environnantes.

Le CET d'Aképe constitue un modèle sous-régional en termes de qualité des infrastructures et du respect des normes environnementales mais aussi en matière d'ingénierie de gestion.

« L'AFD travaille depuis des années avec la ville de Lomé sur la gestion de déchets et dans le contexte particulier du CET, le district de Lomé dispose des expertises et des expériences qui peuvent être partagées avec d'autres communes et villes de la sous-région. Même si tout n'est pas encore parfait, Lomé est aujourd'hui un exemple et a beaucoup de bonnes pratiques à montrer aux autres villes », se félicite, Maréva Matar, directrice Adjointe AFD-Togo.

En seulement deux ans et demi d'exploitation, le Centre a déjà accueilli des acteurs de la gestion des déchets d'autres pays qui viennent apprendre du CET de Lomé. L'on énumère des acteurs et autorités venus de la Guinée, du Madagascar, du Tchad, et du Mali. De quoi renforcer le statut de modèle dont peut se prévaloir la ville de Lomé.

La construction du CET d'Aképe a également favorisé l'émergence de l'entreprise GER (Grande Entreprise Routière) comme nouvel acteur africain de la gestion des déchets, ainsi que la création d'une centaine d'emplois, accompagnée d'un plan de formation et de transfert de compétences.

Sur plan environnemental, le district a entamé le reboisement du périmètre de sécurité (200 mètres de rayon) défini autour du Centre. L'objectif étant de restaurer la biodiversité et créer une ceinture verte autour du centre. Une visite au centre permet de découvrir la fonction d'abri que joue celui-ci pour plusieurs espèces animales, notamment les oiseaux.

De la nécessité de repenser la gestion des déchets pour la survie du CET

La mise place et l'exploitation du centre d'Enfouissement Technique d'Aképe remet au goût du jour le débat sur la gestion des déchets dans son ensemble. De la pré-collecte à l'enfouissement, il se révèle impératif de changer de paradigme.

Alléger les déchets et les dépenses

La qualité des déchets enfouis conditionne la période de vie du CET d'Aképe. De fait, les déchets enfouis à ce jour sont constitués de plus de 40 % de sable. Alourdissant les dépenses pour la mairie de Lomé qui paye à l'exploitant du site au tonnage de déchets enfouis.

« La gestion du CET représente une part importante du budget de la ville de Lomé, environ 50%. Et dans le contexte actuel, celui qui tire parti serait l'exploitant qui est payé à la tonne. Nous avons 50 à 60 % du poids de la poubelle qui est du sable qui alourdit les déchets. On dirait que l'on dépense pour enfouir du sable », commente l'expert en gestion des déchets, Edem d'Almeida.

Au-delà du coût, la présence du sable dans les déchets est un facteur pouvant concourir à une



Passage d'un camion sur le pont bascule à l'entrée du CET

saturation du site plus tôt que prévu.

« Le centre est conçu pour enfouir en moyenne 250 et 300 tonnes par an et sur une période de 20 années. S'il advenait que ces prévisions soient dépassées, alors le risque de fermer le Centre avant ces années de vie est imminent », indique le chef division propriété du CET, Kodjo

Enoumodji.

Constitués en grande partie du sable, les déchets accueillis au CET d'Aképe ont des chances réduites de valorisation.

« Nos déchets convoyés au CET ne sont pas de qualité à favoriser une quelconque valorisation, du moins qui puisse être rentable. Le projet de production de biogaz annoncé pourra

être un échec vu la composition des déchets qui sont enfouis », indique notre expert.

Face à ces défis, il s'avère important de repenser les modes de vie et des mécanismes de pré-collecte, de collecte, et d'enfouissement des déchets.

Ainsi, urge-t-il de procéder à une éducation de toute la population sur la gestion des déchets afin de parvenir à un changement de comportement général.

« Actuellement, c'est l'un des défis. Il faut que l'on sensibilise les ménages à changer leurs comportements en termes de production de déchets. Partant de plusieurs expériences, il faudrait que la gestion des déchets soit enseignée dans les écoles », conseille le chef division propriété du district de Lomé.

Selon Maréva Matar, l'on devrait procéder à une amélioration des filières de recyclage et amener les populations à trier les déchets dans les ménages afin de réduire les coûts à la mairie. « Dans le contexte actuel, il faut que l'on arrive

à réduire les coûts à la mairie en transportant et en enfouissant moins de déchets. Cela est possible en faisant du tri à la base et en améliorant les filières de valorisation des déchets », indique-t-elle.

Pour alléger le budget alloué à la mairie pour l'enfouissement des déchets, il serait judicieux de repenser le modèle de gestion et celui économique en particulier de la filière de déchets.

« Le CET n'a pas de modèle économique aujourd'hui pour créer des emplois que ce soit ici ou en Europe. C'est une chose qui est claire. Le parallèle qu'on peut faire, c'est que le CET est financé en Europe ou en occident par des taxes, par des dispositifs réglementaires, par des dispositifs incitatifs, par des dispositifs fiscaux mais dans nos modèles ici, cela a manqué ; ce qui fait que le CET ici est conçu aujourd'hui sur un modèle où le financement provient exclusivement de prêts de bailleurs ou de subventions. Il faut donc qu'on parvienne à créer une chaîne de valeur autour du CET », soutient un acteur de la filière au Togo.

OFFREZ-VOUS VOTRE TOYOTA* AVEC LA NOUVELLE LOI DE FINANCES

~~15.700.000 F_{TTC}~~



9.800.000 F_{NET}

OFFERTS

1 an d'assurance*
1 an d'entretien

* Assurances aux tiers

* Dans la limite du stock disponible et de l'application de la nouvelle loi de finances 2020



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



CONSTRUCTIONS « SANS PERMIS » : Des sanctions encourues

✎ Esaïe EDOH

La construction des bâtisses au Togo est règlementée par des dispositions juridiques inapplicables jusqu' alors. Et pour cause. Elles sont méconnues des citoyens. En prélude à l'application stricte de ces textes dans les mois à venir, le journal Focus Infos, dans ce dossier, rappelle les grandes lignes de cette loi.

En vue de garantir une urbanisation harmonisée des villes, le gouvernement a décidé de mettre en place un cadre juridique qui se matérialise par la délivrance du permis de construire. Cette disposition a été prise en 2016 par décret n°2016-043/PR du 1er avril 2016 portant régulation de la délivrance des actes d'urbanisme.

Le permis de construire est donc selon l'art 23 de ce décret, « une décision administrative qui autorise de façon explicite ou de façon tacite sur base des règles d'urbanisme, des constructions nouvelles, la modification de travaux de construction non achevés, la régularisation de travaux de construction entamés de façon délictueuse ou la démolition sans reconstruction d'un ouvrage ». Il oblige tout résident dans notre pays ayant un projet de construction à se faire délivrer ce document conformément à l'article 24 qui dispose que : « quiconque désire entreprendre, implanter, modifier, régulariser ou démolir sans reconstruction une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit au préalable, obtenir un permis de construire sous réserve des dispositions de l'article 26 du présent décret ».

La demande de ce document se fait contre récépissé au bureau de la collectivité territoriale en l'occurrence la mairie. Doivent figurer dans la demande le titre foncier, le certificat administratif dûment délivré par l'autorité locale compétente du lieu de la situation du terrain et l'attestation d'immatriculation en cours.

Le dossier ainsi composé doit comporter la signature d'un architecte régulièrement inscrit au tableau de l'ordre national des architectes du Togo (ONAT) avant son introduction, soit par le propriétaire terrien, soit par une personne dûment mandatée par écrit par ce dernier, soit une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne qualifiée pour bénéficier de l'exploitation dudit terrain pour cause d'utilité publique, comme indiqué dans l'article 28.

La demande, à cet effet, doit préciser la destination de la construction. Cette précision, informe Bassimsouwé Edjam-Etchaki, directeur adjoint



Bassimsouwé Edjam-Etchaki, directeur adjoint des services techniques du District autonome du grand Lomé (DAGL)

des services techniques du district autonome du grand Lomé (DAGL), « permet à l'équipe technique de la collectivité locale de faire une inspection du terrain pour étudier la possibilité de réalisation du projet de construction voulu par le citoyen, en tenant compte d'éventuels risques naturels ou humains ». Cette équipe, au besoin, peut exiger du demandeur, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables, des renseignements complémentaires relatifs aux particularités techniques relevées.

En vue d'effectuer un travail d'inspection prenant en compte tous les paramètres sécuritaires, la commission préfectorale de permis de construire est composée d'un représentant de l'Etat dans la préfecture, des agents des ministères de l'urbanisme, des travaux publics, de la santé, de la sécurité et du corps des sapeurs-pompiers.

Après obtention du permis de construire et toutes les formalités effectuées, au terme de la réalisation de l'ouvrage, le propriétaire doit se faire délivrer le certificat de conformité avant le début de l'usage de sa bâtisse. « L'obtention de ce certificat est recommandée à l'article 118 et atteste que les travaux ont été réalisés conformément au permis de construire obtenu au préalable », précise Bassimsouwé Edjam-Etchaki.

Toutefois, les travaux ne modifiant pas la façade de l'ouvrage, les constructions couvertes par le secret de la défense nationale, les installations situées à l'intérieur des arsenaux de la marine des aéroports et camps militaires sont exemptés de l'obtention de permis de construire. En outre, les terrasses à hauteur de moins de 2,5 mètres, les

clôtures de 2 mètres de hauteurs les ouvrages d'infrastructures de voies de communication ferroviaire, fluviales, routières publiques ou privées ainsi que les ouvrages portuaires et aéroportuaires ne nécessitent pas de permis de construire.

Initiatives bénéfiques pour tous

Cette régularisation de l'urbanisation voulue par les dirigeants de notre pays, offre divers avantages aux citoyens ou entreprises détenteurs de projet de construire. En effet, la visite d'inspection qu'effectue l'équipe technique des mairies avant l'octroi du permis de construire, permet d'identifier et relever d'éventuels risques auxquels s'expose le projet de réalisation d'ouvrage. « Le travail de l'équipe technique consiste à s'assurer de la capacité du terrain à supporter l'ouvrage prévu, en relevant les possibles fléaux et faire de nouvelles propositions ou orienter le demandeur du permis », indique le technicien du DAGL.

Le permis de construire a également vocation à garantir le vivre ensemble. « Un projet de construction dont les fenêtres seront ouvertes sur la cour du voisin, nous disons non et faisons des propositions pour garantir la cohésion sociale. Ou encore pour la construction d'une boîte de nuit dans un quartier administratif, nous vérifions si la norme d'un tel ouvrage est respectée pour éviter le bruit avant de donner l'autorisation », cite en exemple le technicien.

De même, un permis de construire dûment obtenu permet au demandeur de bâtir une construction sécurisée. « Une construction de plus de 28 mètres de hauteur dans la zone aéroportuaire n'est pas en sécurité et donc nous refusons dans l'immédiat un tel projet ».

Tolérance zéro pour les contrevenants

L'obtention de permis de construire étant une disposition juridique, les contrevenants s'exposent à la rigueur de la loi. En cas de violation de ce décret, l'autorité administrative locale peut ordonner l'interruption des travaux et s'il y a lieu, la saisie ou la mise sous scellé du matériel sur le chantier. Elle peut également recourir à la force publique pour faire exécution de sa décision, conformément à l'article 141.

Dans le même cas, l'article 142 précise que « la réalisation de travaux sans permis de construire ou de démolir sans reconstruction ou sans déclaration de travaux est sanctionnée par l'arrêt des travaux et une amende d'un montant de deux cents mille (200.000) francs CFA, quel que soit le type de travaux ou de construction ». Le non-respect de cette décision, précise l'alinéa 2, « est passible d'une amende de cent mille (100.000) francs CFA par jour de travail supplémentaire ».

Le même article en son alinéa 3 martèle que les professionnels, en l'occurrence des architectes, ingénieurs-conseils entrepreneurs ayant concouru à l'exécution desdits travaux sont punis du triple des amendes prévues contre le maître d'ouvrage (propriétaire). Par ailleurs, ils sont exemptés de cette peine s'ils présentent des preuves formelles obligeant le maître d'ouvrage à obtenir le permis de construire avant le refus de celui-ci.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, il est prévu à l'article 128 l'affichage du permis de construire de façon visible en vue de permettre aux riverains de vérifier la conformité des travaux, et le cas échéant, de saisir l'autorité compétente. Le non affichage est passible d'une amende de 100.000 francs. Le non-respect de la décision est sanctionné à raison de 50.000 francs CFA par jour de retard d'affichage.

Les détenteurs de permis de construire s'opposant à la visite de contrôle des travaux sont condamnables à une amende de 500.000 à 1000.000 de francs FCA. Les récidives courent une peine d'amende portée au double. Egalement, l'exécution des travaux en non-conformité avec les ouvrages ou travaux inscrits dans les autorisations reçues sont amendés de hauteur de 200.000 francs CFA quel que soit le type de travaux,

art 146. Le non-respect de délais de conformité est punissable d'une amende de 100.000 francs CFA par jour de retard.

Cette disposition en vigueur depuis 2016 est observée par une minorité notamment des entreprises.

Pour relever le défi de faire respecter cette disposition par toute la population, un travail est en cours avec la participation des élus locaux, qui auront la charge d'assurer la sensibilisation durant une période avant que les sanctions ne soient retenues contre les contrevenants. « C'est une loi et tous sont tenus à son respect. Toutefois nous préférons aller progressivement. C'est dans ce sens que nous avons opté pour la sensibilisation à travers les élus locaux », informe Edjam-Etchaki qui précise que la phase de sévissances ne tardera pas.

Des réformes

La délivrance de permis de construire retenue comme un indicateur du Doing Business (DB) de la Banque mondiale a motivé le gouvernement depuis 2018 à opérer des réformes dans le secteur de la construction. Elles touchent principalement les procédures de construction d'entreprise. « Pour l'implantation d'une entreprise, il faut un local. L'acquisition du local étant soumise à l'obtention de permis de construire, le gouvernement a décidé de revoir à la baisse le prix et de réduire le délai », explique Edjam-Etchaki.

Ainsi, le délai d'obtention du permis de construire qui pouvait autrefois aller à plus d'une année, est réduit en moyenne à un mois. S'agissant du coût, « le permis de construire est facturé par rapport à l'aire du terrain sur lequel sera bâti l'immeuble à raison de 100 francs CFA par mètre carré (m2) contre 200 francs CFA, il y a quelques années. A ces frais, s'ajoute une charge fixe de 10 000 FCFA », indique l'agent du DAGL.

De même, la soumission des dossiers, ainsi que la vérification de conformité sont dématérialisées. « Point n'est plus besoin de faire des déplacements de bureau à bureau. Depuis chez soi à travers le site www.construireautogo.gov.tg, les opérations peuvent être faites ».

Ces réformes dans le secteur de la construction non seulement constituent un atout dans le processus de création d'entreprise, mais visent également à amener l'ensemble des citoyens togolais à respecter la loi en vigueur.

COMMUNIQUE

Relatif à l'étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Gouvernance Economique (PAGE), une étude de référence sur l'appréciation des services aux contribuables est commanditée par l'Office Togolais des Recettes (OTR). Cette étude vise à recueillir des informations sur la satisfaction des contribuables par rapport aux prestations de services, la perception de la corruption et le consentement volontaire à l'impôt. Elle recueille également les recommandations des contribuables à l'endroit de l'OTR pour l'amélioration de ses prestations.

La collecte de données de cette étude réalisée par le Bureau d'Ingénierie et de Management (BIM Consultance SA) se déroulera du 09 au 18 juillet 2020 via la plate-forme électronique suivante : <https://forms.gle/yotdbR2f8HzeN7Ec6>

Pour la réussite de cette importante opération, le Commissaire Général prie les responsables des entreprises choisies de façon aléatoire par le cabinet de bien vouloir faire remplir ce questionnaire par les personnes identifiées au sein de leur institution qui interagissent habituellement avec l'Office Togolais des Recettes.

Le Commissaire Général compte sur la collaboration habituelle entre l'Office et le secteur privé pour le bon déroulement et la réussite de cette étude.

Fait à Lomé, le 8 juillet 2020

Le Commissaire Général

Philippe Kokou B. TCHADJE

L'homosexualité, le choix de « la discorde sociale »

✎ Esaïe EDOH

Réalité présente ici malgré les pesanteurs socioculturelles, l'homosexualité reste encore un sujet tabou en général dans les communautés et ménages togolais. Que pense la société de cette orientation sexuelle?

Elément de réponses.

L'homosexualité, caractérisée par une attirance sexuelle ou par des sentiments amoureux envers une personne du même sexe, fait partie de la sexualité humaine et gagne du terrain à travers le monde notamment dans plusieurs pays occidentaux où elle est légalisée.

Au Togo, précisément à Lomé, la pratique qui heurte de l'avis de plusieurs personnes, des mœurs sociales têtues, est plutôt « tendance » auprès d'une frange de la jeunesse. C'est le cas de A.D qui développe des sentiments vis-à-vis de Y.S, toutes deux jeunes filles (lesbianisme). La première esthéticienne et la deuxième mannequin, les deux amoureuses, la trentaine, entretiennent cette relation depuis plus de 3 ans.

Pour jouir pleinement de leur relation, ces lesbiennes mènent la vie comme dans des « relations normales ». « Elle vient chez moi, moi chez elle. On sort ensemble et nous passons beaucoup de temps ensemble. Je lui fais des cadeaux, et l'assiste financièrement au besoin », relate A.D. Cette relation qui dure depuis trois ans, est pourtant secrète. « Les voisins nous voient mais ne soupçonnent pas la nature de nos relations. Ils croient juste en une amitié inséparable », soutient A.D qui relativise que quelques curieux les imaginent lesbiennes mais sans preuves concrètes.

Pour ne pas éveiller davantage de soupçons, ces deux amoureuses se retirent par moment, loin de leur domicile, pour satisfaire leur plaisir sexuel. « Des fois, nous nous retrouvons dans des hôtels pour être à l'abri de tous les regards indiscrets ». Pour le plaisir, elles procèdent par la caresse et d'autres attouchements qu'elles préfèrent ne pas dévoiler. S'agissant des gays (homosexualité masculine), ils procèdent par pénétration anale à l'aide du lubrifiant. « Pour le plaisir sexuel, mon partenaire et moi optons pour la pénétration anale. Avec du lubrifiant, cette pénétration est moins compliquée et douloureuse », souligne J.A.

Un choix motivé et risqué

Plusieurs raisons motivent l'attirance entre personnes de sexe identique chez les jeunes de nos jours. Les HSH qui ont témoigné dans le cadre de ce dossier, soutiennent leur choix pour l'homosexualité par trois raisons. Pour A.D, c'est pour se libérer des multiples déceptions connues dans les relations amoureuses avec des hommes. « J'ai connu 5 relations amoureuses au total. Mais je ne suis



Des lesbiennes s'embrassant

jamaï tombée sur de bonnes personnes. Toujours avec des hommes infidèles, j'ai eu trop mal. Depuis que je suis en relation avec Y.S, je me sens à l'aise et à l'abri des déceptions, surtout des disputes inutiles », se justifie-t-elle.

Pour J.A, la pratique de l'homosexualité lui garantit une source de revenu économique. « Mon partenaire est le fils d'un riche homme d'affaire du pays. Si j'ai accepté d'être son partenaire, c'est justement parce qu'il m'a proposé de l'argent la première fois qu'il m'a fait la proposition. Mais avec le temps, j'y ai pris du plaisir et je me permets désormais de faire la cour à d'autres gars » témoigne-t-il.

Si la déception et la recherche d'une issue économique ont poussé A.D et J.A à devenir respectivement lesbienne et gay, c'est la curiosité qui a poussé H.T vers cette pratique. « Depuis mon bas âge, je suivais des films pornographiques avec mes amies et on voyait des femmes avoir des rapports entre elles. Un jour devant l'ordinateur, nous avons décidé d'essayer aussi. C'était intéressant et j'ai continué jusqu'aujourd'hui. 2 ans déjà ». Mais certains ignorent les raisons de leur choix pour le moins peu conventionnel. « Je ne sais pas ce qui m'a poussée », a répondu une lesbienne membre du de l'association Lesbian, gay, bisexuels and transsexuels (LGBT).

Cette pratique n'est pas sans conséquence sur la santé des pratiquants. Ils sont plus exposés aux maladies sexuellement transmissibles (MST), notamment le VIH/SIDA. En effet, la pénétration anale très fréquente chez les HSH occasionne la contamination du VIH SIDA. « La plupart d'entre eux que nous recevons déclarent opter pour la pénétration sans protection à l'aide du préservatif. Ils

croient que la voie anale est exempte de transmission », explique Dr Julien Tossou.

Une pratique condamnée par la société

L'homosexualité est unanimement rejetée dans la société togolaise. Elle est perçue comme une pratique contre nature. « C'est dégoûtant », lance Justine, étudiante, la vingtaine, qui confie avoir du mal à comprendre un tel choix. « Comment un femme peut avoir de l'attirance pour une femme ? Je ne doute pas que celles qui font ça n'ont jamais eu de rapport avec un homme ».

Ces homosexuels font l'objet de toute sorte de menaces. « C'est n'importe quoi, cette histoire d'homosexualité. Si ma fille ou mon garçon m'annonce qu'il ou elle est gay ou lesbienne, je le tue », lance dame Ablavi qui pense que cette orientation sexuelle serait la résultante d'un trouble mental. Aussi, ceux qui pratiquent l'homosexualité sont considérés comme des « persona non grata » dans la société togolaise. « L'homosexualité est une pratique occidentale. Alors si quelqu'un veut la pratiquer, qu'il aille rejoindre les Blancs en Occident », relève pour sa part Nicolas qui estime également que ceux-ci ont besoin d'être exorcisés car ils seraient animés d'esprits maléfiques.

Acte diabolique selon les religieux

Rejetée par la société, l'homosexualité est perçue par les religieux comme un acte satanique. Chrétiens, musulmans et animistes, tous condamnent cette pratique qui viole les principes prédéfinis par le créateur.

« Les saintes écritures condamnent l'homosexualité », soutient le pasteur Lazare TCHANGHAI qui tire cette conclusion du livre de Genèse au chapitre 19 où Sodome et Gomorrhe

ont subi le châtement de Dieu à cause de cette pratique. Celui-ci s'appuie également sur le passage biblique Romains chapitre 1 du 24ème au 27ème verset qui dit : « C'est pourquoi Dieu les a livrés à l'impureté, selon les convoitises de leurs cœurs; en sorte qu'ils déshonorent eux-mêmes leurs propres corps; ceux qui ont changé la vérité de Dieu en mensonge, et qui ont adoré et servi la créature au lieu du Créateur, qui est béni éternellement. Amen! C'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions infâmes: car leurs femmes ont changé l'usage naturel en celui qui est contre nature; et de même les hommes, abandonnant l'usage naturel de la femme, se sont enflammés dans leurs désirs les uns pour les autres, commettant homme avec homme des choses infâmes, et recevant en eux-mêmes le salaire que méritait leur égarement. »

Se basant sur ces deux passages bibliques, l'homme de Dieu dit qu'en aucun cas, cette pratique ne peut être acceptée dans l'église. Il reste convaincu qu'aucune congrégation chrétienne croyant en « Dieu créateur des cieux et de la terre n'acceptera cette pratique ».

Chez les fidèles d'Allah, l'homosexualité est impardonnable. « C'est un acte du diable et une grande honte pour toute société », martèle l'imam adjoint de la mosquée de Tokoin solidarité, Mamam Moustafa qui renchérit en ces termes : « depuis

des lustres, cette relation entre personnes de même sexe est condamnée par le Tout Puissant lui-même. Car on se souvient qu'Allah avait envoyé les anges pour renverser la ville dans laquelle l'homosexualité était pratiquée ». Celui-ci rappelle d'ailleurs que le plus grand péché en Islam est l'homosexualité.

Selon ce leader islamique, dans le Coran, il est écrit que « le prophète Salomon qui a le pouvoir de gérer les djinns a eu l'occasion de rencontrer le diable sur le triangle de Bermudes. Au cours de cette rencontre, le diable a eu à avouer au prophète que le péché qui lui fait le plus plaisir, c'est une relation sexuelle entre un homme et un autre homme ». C'est ce qui fait que, souligne-t-il, « nous constatons que la plupart de ceux qui pratiquent ce genre de relation finissent leur vie très mal. Car il n'est pas évident de sentir la douceur au niveau d'où sortent tous les déchets de l'organisme ».

Et le chef canton d'Agoè-Nyivé, Togbui Kodjo Hélou A.E. Sedzro IV de renchérir : « si Dieu lui-même a précisé que l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à une femme, c'est une manière très claire de nous faire comprendre que les relations entre personnes de même sexe sont impossibles ». « Et en tant que garant des Us et coutume, cette pratique est totalement condamnée dans ma société et par mes aïeux », ajoute le chef canton.

MICHEL NADIM KALIFE, ECONOMISTE

Source: www.financialafrik.com

Dans son dernier classement des économies du monde en fonction du PIB, la Banque Mondiale fait apparaître le premier pays africain, le Nigeria en l'occurrence, au 26^{ème} rang mondial, avec 448 milliards de dollars, suivi de l'Afrique du Sud (352,4 milliards de dollars), de l'Egypte (303 milliards de dollars), de l'Algérie (169 milliards de dollars), du Maroc (118 milliards de dollars), de l'Ethiopie (96 milliards de dollars), du Kenya (95,5 milliards de dollars), de l'Angola (95,6 milliards de dollars), du Ghana (66,9 milliards de dollars et de la Tanzanie (63,18 milliards de dollars). Pour bien faire l'analyse de ce classement et en raison de la confusion entre PIB et richesses, nous nous sommes adressés à l'économiste Michel Nadim Kalife. L'occasion de revenir sur les grands sujets d'actualité du continent africain.

Financial Afrik : Professeur, quelle analyse faites-vous de ce classement dit des «dix pays les plus riches d'Afrique» dressé par la Banque Mondiale ?

Michel Nadim Kalife : Ces pays ne sont pas les plus riches mais ils ont le plus grand PIB. La richesse se mesure par habitant et non par agrégation de la production intérieure. C'est tout à fait normal qu'un pays de 170 millions d'habitants comme le Nigeria ait un plus grand PIB que le Gabon et ses 2 millions d'habitants. Je n'apprendrai rien à vos lecteurs en disant que le PIB par habitant du Nigeria était de 2028 dollars en 2018 alors que celui du Gabon était de 7 952 dollars. Autrement dit, le Gabonais est de 3,9 fois plus riche que le Nigérian.



C'est une hérésie de confondre le classement des 10 pays africains par leur PIB et le classement des 10 pays africains les plus riches. Par exemple, la Chine dispose du deuxième PIB mondial, ce qui ne l'empêche pas d'être classée dans la catégorie des pays en développement. Le Chinois est moins riche que le Japonais et le Français. Ce classement procède donc d'un faux raisonnement car les habitants les plus riches d'Afrique n'y figurent pas : il s'agit de Maurice et du Botswana dont le PIB/tête dépasse les 10.000\$, suivis du Gabon et de la Guinée équatoriale. Or aucun de ces pays ne figure dans le fameux classement! C'est comme si tu classais les meilleurs élèves d'une classe par leur taille et leur poids ! Il faut changer de mode d'évaluation.

Je dirais que ce genre de classement entre dans la catégorie des fake news qui circulent sur les réseaux sociaux depuis 5 ans, pour discréditer le Franc CFA. C'est malhonnête et bête à la fois. De plus, l'UEMOA est la zone économique la plus performante sur le continent africain avec un taux de croissance du PIB de plus de 6% par an depuis une dizaine d'années. L'illustration de cette performance nous est donnée par la gestion de la pandémie de la Covid-19 avec un marché financier suffisamment robuste pour permettre aux États d'émettre des milliards de Francs CFA de

bons covid à un taux plafonné à 3,25% par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Sur la première phase du programme, les 8 pays ont levé plus de 2 000 milliards de FCFA. Aucun marché intérieur africain n'arrive en ce moment précis à relever le défi du refinancement des États.

FA : vous parlez de la zone UEMOA. N'est-ce pas son lien ombilical avec la France qui a fait avorter le projet de l'Eco ? Pour quelle raison la France veut être le garant de cette monnaie ?

MNK : le souci de la France, en donnant sa garantie pour la sécurité et la confiance nationale et internationale dans le change du FCFA, c'était d'offrir sa garantie à une stabilité monétaire à l'UEMOA, ce qui est une condition première pour toute politique de développement.

Car les autres pays à monnaie nationale consacrent beaucoup de leurs ressources et de leurs réserves monétaires à sauvegarder le taux de change de leur monnaie par rapport au US \$, seule monnaie vraiment souveraine au monde. La Chine et la Russie définissent leur monnaie nationale en US \$ depuis les accords de Bretton Woods en 1945. Auparavant, toutes les monnaies définissaient leur monnaie en poids d'or, c'est à dire

que chaque Trésor national devait rembourser en or tout détenteur de sa monnaie qui se présentait à son guichet. Si notre nouvelle monnaie devait être "souveraine", c'est à dire non garantie par aucune grande puissance économique, elle va automatiquement dépendre de la forte prédominance du Nigeria au sein de la CEDEAO, du fait que ce pays pèse pour 70% dans le PIB de la CEDEAO.

FA : en quoi un Eco dépendant du Nigeria comme un euro dépendant de l'Allemagne poserait-il problème ?

MNK : c'est le géant économique qui dictera sa loi monétaire, conformément à ses intérêts qui ne sont pas ceux de l'UEMOA parce que nos structures de production ne sont pas les mêmes, le Nigeria dépendant des cours du pétrole et ses réserves dépendant du niveau de corruption publique, tandis que l'UEMOA dépend de ses exportations agricoles (cacao, café, coton, bois, palmistes, noix de cajou,...) et d'or, diamants et autres minerais.

Donc le taux de change de l'ECO/NAIRA variera surtout en fonction du pétrole nigérian et de la gestion de ses finances publiques dont on connaît les perturbations depuis la création du Naira en 1972, avec une dépréciation continue qui a déjà

dépassé 50.000% alors que le FCFA n'a subi qu'une seule dévaluation de 50% en 1994, soit mille fois moins! Grâce à notre stabilité monétaire, les paysans de l'UEMOA ont continuellement accru leurs productions agricoles, en devenant le 1er exportateur mondial de cacao et de noix de cajou, ainsi que le

2ème en coton,...etc.

Par contre, le Ghana et le Nigeria, qui étaient 1er et 2ème exportateurs de cacao et de palmistes avant la création du Cedi et du Naira, ont perdu leurs performances parce que leurs paysans perdaient en pouvoir d'achat au fur et à mesure des dévaluations à répétition de leurs monnaies nationales.

De plus, si ces 2 pays, les plus riches en ressources naturelles de toute la CEDEAO, avaient su assurer la stabilité de leur monnaie grâce à une bonne gestion de leurs finances publiques, beaucoup d'IDE ou investisseurs étrangers seraient venus y investir dans l'industrie de transformation pour en faire des économies émergentes, et ce, bien avant les pays asiatiques qui ont su, par la suite, accueillir les IDE américains et européens qui les ont aidés à se développer rapidement jusqu'à concurrencer les USA et l'Europe d'où venaient les IDE... !

Bref, si l'UEMOA, présidée et donc représentée par Alassane Ouattara depuis 2017, tient à conserver la garantie de la France, c'est parce que c'est la seule façon de lui assurer une stabilité de change du FCFA ou de l'ECO-CFA.

FA : donc, en dehors de la garantie française, point de salut pour l'UEMOA et la CEMAC ?

MNK : au stade actuel de leur développement et de la gestion catastrophique de leurs ressources, la garantie française est, n'en déplaise aux panafricanistes, la bouée de sauvetage. Par exemple, depuis 2018, les réserves de change de la BEAC, banque centrale des 6 Etats de la zone Franc de l'Afrique centrale, sont tombées à moins de 3 mois de la valeur des importations de cette zone. S'il n'y avait pas la garantie de la France, le Franc CFA d'Afrique centrale aurait dû être dévalué de 30% à 50%, ce qui aurait entraîné de graves désordres sociaux suite aux réclamations de hausse des salaires que les employeurs (Etat, entreprises et ménages) n'auraient pas pu payer. Et tout entrerait en révolution sociale, ce qui favoriserait le triomphe de Boko Haram et autres groupes djihadistes à l'affût.

FA : et quelle est la contrepartie de la France dans cette garantie attendue vu que, comme le disait si bien Jacques Chirac, les États n'ont pas d'amis mais des intérêts ?

MNK : la sauvegarde de ses bons liens avec ses anciennes colonies. Toute grande puissance dans le monde cherche à se bâtir une aire d'influence géopolitique. Techniquement, la garantie se faisait en échange de la centralisation de 50% des réserves de la BCEAO sur le compte d'opération de la Banque de France.

C'est tout à fait normal parce que c'est la France qui garantit la convertibilité internationale du Franc CFA. Mais, sachez que ces dépôts procurent un supplément d'intérêts quand ils sont placés à la BdF. Soit dit en passant, tous les dépôts sur les 32 comptes d'opération que la BCEAO a ouverts à travers le monde, dont un à la BdF, sont rémunérés au taux d'intérêt du marché monétaire international. Et ce supplément de 0,65% de taux d'intérêt offert par la France à ses alliés de la zone Franc CFA procure par an 80 milliards de FCFA en plus à la BCEAO, somme qu'elle partage entre les pays membres.

Par exemple, en 2018, le Togo en a reçu 5 milliards FCFA versés à son budget. A présent, avec les nouveaux accords de l'ECO-CFA, nous allons perdre ce supplément d'intérêts de 80 milliards FCFA par an que la France nous accordait comme prime de fidélité et de coopération financière. (Suite à la page 11)

(Suite de la page 10)

La fin de l'obligation de versement de 50% de nos réserves sur le compte d'opération ouvert à la BdF va nous priver de ces 80 milliards, ce qui va pousser la BCEAO à augmenter son taux d'intérêt de base pour se rattraper, ou bien trouver ces pertes de ressources ailleurs, ce qui va renchérir le crédit...

FA : pensez-vous avec le froid entre le Nigeria et l'UEMOA que le pronostic vital de l'Eco CEDEAO est engagé ?

MNK : mon opinion sur ce point n'a pas varié. Je ne crois pas que l'Eco se réalisera. Les pays anglophones auront besoin d'une longue période plus ou moins liée à la volonté politique et un leadership fort pour s'astreindre aux critères de convergence nécessaires pour la réussite d'une monnaie commune. A mon avis, le Ghana nous rejoindra tout seul parce qu'il est bien géré comparé au

Nigeria et qu'il a intérêt à profiter du grand marché de l'UEMOA de 120 millions d'habitants. Il a déjà imposé l'apprentissage de la langue française dans ce but. Le Nigeria est habitué à la planche à billet. Le niveau de gouvernance des réserves de change et des ressources publiques est opaque, ce qui explique la chute fréquente du Naira.

FA : à supposer que l'UEMOA adopte l'Eco. Quand est ce que les pays de la ZMAO en feront de même ?

MNK : Ils rejoindront une fois que le Nigeria, la Guinée et les autres pays anglophones de la CEDEAO (Ghana, Libéria, Sierra Leone, Gambie,...) auront réussi à respecter les critères de convergence (3% du PIB autorisé en déficit budgétaire, 3% maximum d'inflation, 5% du PIB en déficit du commerce extérieur, un contrôle des provisions d'impayés bancaires qui ne doivent

pas excéder 5%, ...), alors là, nous pourrions procéder à la fusion de l'ensemble des diverses monnaies dans l'Eco, en définissant la contrevaletur de chaque monnaie nationale en 'Eco.

Et cette attente risque fort de dépasser plusieurs décennies... Comme je n'ai cessé de le répéter ! Est-ce trahir un secret que de dire que l'UEMOA est la zone la mieux gérée sur le plan macroéconomique en Afrique de l'Ouest? C'est pourquoi il faut nous atteler à la création de ce Franc Africain ou FA, en faisant preuve de notre maturité dans la gestion de cette nouvelle monnaie commune ex-fcfa, en attendant que nos pouvoirs politiques y arrivent à leur tour.

FA : quid alors de la zone CEMAC ? Rejoindra-t-elle l'Eco quitte à sortir cette monnaie de l'aire géographique de la CEDEAO ?

MNK : je vous rappelle que le

président Muhammadu Buhari du Nigeria s'est opposé à la création unilatérale de l'Eco pour l'UEMOA en arguant que cette monnaie doit être mise en œuvre simultanément dans les 15 pays membres de la CEDEAO, car c'est la propriété commune de la CEDEAO. Par conséquent, la CEMAC, qui ne fait pas partie de la CEDEAO, ne peut pas adopter l'Eco.

La seule solution provisoire, c'est de créer le "Franc Africain", ou FA, ou encore Afro, en remplacement du FCFA, pour le débarrasser de son acronyme CFA qui a une résonance coloniale. Et chaque union monétaire, UEMOA et CEMAC, définira ses liens monétaires de fonctionnement avec le Trésor français qui demeurera le garant de la convertibilité à parité fixe avec l'€.

Ceci dit, la CEMAC n'est pas l'UEMOA. Si la France a accepté de supprimer pour la BCEAO la clause de dépôt obligatoire de

50% des réserves de la BCEAO ainsi que les places des 3 assistants techniques servant à contrôler la masse monétaire et autres règles de discipline monétaire, c'est tout simplement que, depuis 1974 où la BCEAO a été africanisée, à nos jours, tout s'est toujours bien déroulé dans le bon respect de la gestion monétaire. Mais l'on ne peut pas en dire de même s'agissant de la BEAC, gardienne du Franc CFA d'Afrique Centrale de la CEMAC.

En effet, la mal gouvernance est à son paroxysme dans tous les 6 Etats membres de la CEMAC, avec des dérives de gestion budgétaire qui font sauter au plafond le FMI... Ces pays CEMAC sont certes beaucoup plus riches en ressources naturelles (surtout le pétrole) que les 8 pays UEMOA, mais la façon dont leurs dirigeants disposent des richesses du pays dépasse les normes de tolérance... C'est pourquoi il ne faut pas associer la CEMAC à l'UEMOA dans un même projet monétaire.

Droit des affaires francophone

SENA AGBAYISSAH: l'avocat le plus influent de l'espace

✍ Ibrahim SEYDOU

La quatrième édition du palmarès Jeune Afrique- Jeune Afrique Business des avocats d'affaires les plus influents d'Afrique francophone a été publiée fin juillet dernier. Si la quasi-totalité des médias et des réseaux sociaux nationaux se sont félicités du classement à la 3^e place de Pascal Agboyibo (fils de l'ancien Premier ministre Yawovi Agboyibo décédé récemment à Paris), à la tête du cabinet Asafo & Co, c'est pourtant un autre Togolais Sena Agbayissah chez Hughes Hubbard & Reed, qui trône la tête de ce palmarès. Il était classé 5^e l'an dernier.

Le Togolais Sena Agbayissah qui est arrivé en tête du dernier classement de nos confrères de Jeune Afrique- Jeune Afrique Business des avocats d'affaires qui ont marqué l'année 2019, est spécialisé notamment en financement, dérivés, gestion d'actifs, marchés de capitaux et réglementation bancaire et financière. Sa pratique se concentre aussi sur les marchés du carbone ainsi que le financement de projets en Afrique. Il a prêté serment en 1991 à Paris après un diplôme de conseil juriste d'entreprise (DJCE), un diplôme de master 2 de droit des affaires français, considéré comme l'une des filières d'excellence en droit, au même titre que les magistratures et les formations en collège de droit, ainsi qu'un diplôme d'études supérieures spécialisées en droit privé obtenu en 1989 à l'Université de Rennes.

Son expérience comprend plusieurs matières notamment les financements avec le financement bilatéral ou syndiqué, le financement d'actifs (acquisition senior ou mezzanine, immobilier, aéronefs, navires, matériels industriels), le financement du commerce, financement avec

effet de levier fiscal, le financement export ; la gestion d'actifs avec la mise en place et la restructuration de fonds d'investissements et OPCVM coordonnées, la commercialisation d'OPCVM étrangers en France ; ou encore le marché de capitaux avec la structuration de produits financiers simples et structurés au plan juridique et fiscal, la rédaction et la négociation de contrats-cadres de place (FBF, ISDA), la titrisation, l'émission de titres, la mise en place de programmes d'émission de titres de créances structurés. Son expérience couvre également la rédaction de la documentation contractuelle concernant le financement de projets, notamment, les partenariats public-privé (contrat de partenariat, concessions de service public, BEA, BEH, AOT-LOA, et la structuration de fonds spécialisés tels que le FIDEPPP), et en particulier la négociation et la rédaction des différents contrats de projet, des contrats de financement et de refinancement, des sûretés s'y rapportant et des conventions de délégation et de cession de créances ainsi que la documentation relative à l'investissement equity.

Sena Agbayissah intervient en outre en matière d'arbitrage soit comme avocat-conseil, soit comme arbitre. Il est inscrit sur la liste des arbitres de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), la liste des conciliateurs et la liste des arbitres du CIRDI. Son expertise couvre par ailleurs les marchés carbone : réglementation et structuration des produits du marché, rédaction des règles du marché, rédaction et négociation des contrats de marché. Il est l'auteur d'une dizaine de publications dont « Les contrats financiers dans l'espace OHADA: une réforme bien inachevée, » Revue de Droit Bancaire et Financier, n°3, mai 2016. Il siège au Conseil d'Administration de l'AEDBF (Association Européenne pour le Droit Bancaire et Financier).

SCP Martial Akakpo et associés, dans le top 5 des meilleurs cabinets africains.

Il n'y a pas que Sena Agbayissah et Pascal Agboyibo, respectivement 1^{er} et 3^e du palmarès, qui font la fierté de notre pays. La SCP Martial Akakpo et associés, a été également



Sena Agbayissah

classée dans le top des meilleurs cabinets africains en 2019.

Fondé historiquement en 1985 par Charles AKAKPO, après une longue carrière d'enseignant et de magistrat, le cabinet sera repris par son fils, Martial Akakpo qui a orienté dès 1990, ses activités vers les questions de droit des affaires et de l'entreprise, tout en accompagnant ses clients sur les nouveaux marchés de l'OHADA. A la disparition de son fondateur et pour faire face à son positionnement grandissant, le cabinet se transforme en 2005 en une société civile professionnelle d'avocats qui sera certifiée en 2012 ISO 9001 version 2008.

Constituée d'une équipe multi-experte, la société intervient notamment dans le droit des affaires, le droit bancaire, le droit des investissements, le recouvrement des créances ou encore l'arbitrage. Elle est

sollicitée dans le cadre d'opérations de financement effectuées au profit de sociétés togolaises par des institutions internationales telles que la Société de promotion et de participation pour la coopération économique (PROPARCO), la Société financière internationale (SFI), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque ouest africaine de développement (BOAD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la Deutsche Bank, la Banque chinoise de développement (CDB) etc. L'associé-gérant de la SCP, Dr Martial Akakpo intervient comme conseil ou arbitre dans les arbitrages ou médiations internationaux. Membre de la cour internationale d'arbitrage de la CCI, il enseigne le droit du financement des grands projets d'infrastructure en Afrique à l'université Panthéon-Assas Paris II

ENTENTE 2 DE LOMÉ EN D1 :

Retour sur l'histoire d'un des grands clubs de football de la capitale

Après quasiment deux décennies en D2, l'Entente 2, l'un des grands clubs de la capitale Lomé, retrouve la division d'élite à l'issue de la saison sportive 2019-2020. Focus infos revient dans cet article sur l'histoire de ce club.

L'Entente 2 de Lomé a été créée à la faveur de la deuxième réforme du football togolais intervenue dans les années 1970 et à l'initiative de certains dissidents des clubs de Modèle et de l'Etoile Filante de Lomé. En 1978, le club va participer à la coupe de l'UFOA aussi connue sous le nom de Coupe Général Eyadema. Qualifiée pour la finale, Entente 2 va toutefois rater le trophée en s'inclinant sur un score de 0-1 face à l'Association Sportive des Forces Armées (ASFA) de Dakar.

À l'issue de la saison sportive 1978-1979 de la première division de football, l'Entente 2 de Lomé sera le vice-champion du Togo. Les jaunes et bleus de la capitale vont maintenir leur performance et remporter en 1986 leur première coupe du Togo, synonyme de qualification pour la Coupe d'Afrique des vainqueurs de coupe de football.

Au premier tour, Entente 2 va éliminer le club libérien de football



Equipe de l'Entente 2

Liberia Petroleum Refining Company Oilers et décrocher son ticket pour le tour suivant. Face au club Okwahu United du Ghana en huitième de finale, le club togolais va se qualifier après une victoire de 2-0 à Lomé et un score nul et vierge 0-0 obtenu au match retour.

Cette belle aventure de l'Entente2 va s'arrêter à l'étape des quarts de finale

où GorMahia Football Club, un club kényan a eu raison de ses ambitions.

Après cette première expérience et bonne performance au plan continental, Entente 2 va maintenir son élan et remporter un 2ème trophée de coupe du Togo en 1989 pour retrouver la compétition dénommée la Coupe d'Afrique des

vainqueurs de coupe. Pour cette deuxième participation, le club de Lomé sera éliminé au premier tour par le club nigérian Le BCC Lions Football Club.

Durant la saison 1990, l'Entente 2 va constituer un adversaire redoutable pour les autres clubs de la première division togolaise. Cette saison aussi, le club sera vice-champion de la D1 à la suite d'une défaite en finale de la coupe du Togo.

Après cette décennie de gloire, l'Entente 2 de Lomé sera maintenue en division d'élite sans grande performance. Le club sera relégué à l'issue de la saison 1999-2000 en deuxième division. Et ses tentatives pour remonter en D1 les saisons suivantes n'ont jamais été concluantes. L'équipe passera près de la remontée lors de la saison 2016-2017 en se laissant dépasser à la dernière journée par Espoir de Tsévié. La saison suivante, Entente 2 sera écartée à nouveau par Gbohloesu des Lacs, puis Ifodjé d'Atakpamé à l'issue de la saison 2018-2019. Le club n'obtient son ticket qu'à l'issue de la saison sportive 2019-2020 où il

parvient à damer le pion à d'autres clubs comme Kotoko de Lavié, Agaza de Lomé et Espoir de Zio.

Ces joueurs et coaches ayant marqué l'histoire de l'Entente 2

L'histoire du club des quartiers populaires de la capitale (Kodjoviakopé-Nyékouakpoe) a été écrite aussi grâce à de nombreux joueurs comme Nibombé Waké, Noutsoudjin Kossi, Koudadjé Parisien, Amewou Komlan, Zokli Hermann, Ayi Richard, Kissimbo Ayité et Médard Amétépé.

L'Entente 2 de Lomé rendra toujours hommages à des coaches comme Ayivi Fandalor, Bawa Bako, Charles Houngues et Akoussah Camélio qui ont contribué aux performances du club.

Le club a connu aussi à sa tête plusieurs présidents dont d'Almeida Justin, Godfrey Ekue, et Mathieu Mable. Présidé depuis 2018 par Kenou Ayaovi Edem, l'Entente 2, de retour en D1, ambitionne de jouer le maintien les premières saisons avant de viser le haut de tableau.

Santé

L'herpès génital est sexuellement transmissible

✎ Esaïe EDOH

De son nom scientifique *Herpès Simplex Virus (HSV)*, l'herpès génital est une maladie virale sexuellement transmissible (MST). Caractérisée par divers symptômes, ses causes et modes de traitement sont ignorés par les personnes qui en souffrent.

De fait, elle se transmet lors des rapports sexuels ou bucco-génitaux et est plus fréquente chez les personnes âgées de 25 à 35 ans actives sexuellement. Elle se manifeste, 7 à 21 jours après la contamination par des poussées localisées sur les organes génitaux. Il s'agit principalement des éruptions cutanées et démangeaisons parfois accompagnées de fièvre.

Chez l'homme, cette pathologie se manifeste spécifiquement par une balanoposthite (inflammation du gland et du prépuce) avec urétrite (inflammation de l'urètre) ; et chez la femme par une vulvo-vaginite aiguë fébrile (inflammation de la vulve et du vagin) avec méatite ou cervicite (atteinte du méat urinaire ou du col utérin). « Ces symptômes sont pénibles et récidivants peuvent perturber la vie sexuelle des patients », alerte l'obstétricien gynécologue, Dr Doe Yao, qui informe qu'il existe également de nombreuses formes asymptomatiques d'herpès génital. « La moitié des sujets infectés ne présentent aucun signe. Le virus peut être présent de

manière intermittente sur les muqueuses, et la personne contaminée ignorant son statut, va le transmettre à son/ses partenaire(s) ».

Evolution du virus

Le virus d'herpès suit plusieurs étapes. À la suite de l'éruption cutanée, le patient ressent des démangeaisons et des brûlures fugaces. 24 à 48 heures plus tard, de petites vésicules groupées en bouquets, apparaissent sur les régions atteintes. « Elles prennent la forme de petites bulles remplies d'un liquide transparent. Des signes généraux comme fièvre, malaise peuvent suivre. Quelques jours après, les vésicules éclatent pour laisser place à de petites érosions suintantes douloureuses. Ensuite, on assiste à l'apparition de croûtes qui signent la fin de la crise qui aura duré huit jours », explique l'obstétricien. Les muqueuses atteintes chez la femme sont la vulve, la région anale et l'entrée vaginale ; chez l'homme, le gland, le fourreau, le sillon balano-préputial et la région anale. « La lésion herpétique est douloureuse et ne repose pas sur une base indurée. Elle s'accompagne



L'herpes génital chez la femme

d'adénopathies. Elle est contagieuse pendant 2 semaines », prévient le médecin.

Après cette première étape, 50 à 70 % des patients ne ressentent plus les symptômes herpétiques. Les autres, soutient-il, « présenteront des signes récidivants fréquents qui se déclenchent à la suite de stress, menstruations, gripes et corticothérapies ». Les récidives se présentent sous forme de vésicules sur le pénis, la vulve, le col de l'utérus, des fois sur les fesses ou les jambes.

« Plus l'infection primaire a été sévère, plus les sujets ont tendance à présenter de récurrences », rappelle le médecin.

Le traitement

Les symptômes de l'herpès se traitent mais ne sont pas définitivement anéantis. Le virus reste à l'état latent dans les ganglions lymphatiques entre les poussées. « Il repose sur l'utilisation de substances antivirales par voie systémique, le plus souvent orale (comprimés ou solutions buvables). Les antiviraux par voie locale bien que souvent utilisés, n'ont pas fait la preuve formelle de leur efficacité. Lors de la primo-infection, le traitement peut être associé à un médicament contre la douleur, de type antalgique », informe Dr Doe. En cas de récurrences fréquentes qui surviennent au moins 6 fois par an, « le traitement antiviral administré en continu est utile pour espacer ou raccourcir des récurrences ». Pour faire face à ce mal, il est également conseillé l'application des gels à base

de triglycérides oxydés qui soulagent la douleur en 24 heures et favorisent une cicatrisation plus rapide des lésions. Toutefois, « une évaluation des symptômes par un médecin spécialisé est indispensable avant tout traitement ».

Les bons gestes à adopter

Qu'il s'agisse de la première infection ou de poussées récidivantes, certains réflexes peuvent aider à réduire le risque de l'évolution. Il est primordial de consulter dès les premiers symptômes, un médecin en vue d'une prise en charge dès la genèse. À défaut, laver soigneusement les lésions à l'eau et au savon en évitant l'utilisation des produits irritants ; porter des vêtements amples, de préférence en coton, qui retiendront moins l'humidité ; En cas de brûlures urinaires associées, la prise d'une grande quantité d'eau est recommandée. L'herpès étant très contagieux, les rapports sexuels doivent être protégés pendant toute la durée du traitement. Mais « lors des poussées, le préservatif ne protège pas complètement contre la transmission du virus », nuance le médecin obstétricien qui conseille plutôt d'« éviter les rapports pendant cette période ».

Gbomaburger, le fastfood qui valorise l'épinard

✎ Esaïe EDOH

Etre acteur de la croissance écobomique en prenant pour appui les valeurs locales, c'est le pari de Komlavi Daniel Agblevon, grand promoteur de Gbomaburger. De fait, ce mets, tout en dérivant du concept des fastfoods occidentaux notamment les hamburgers et les cheeseburgers, est fait à partir des épinards (gboma en mina, langue parlée au Togo).

Le Gbomaburger est la version locale et togolaise de Hamburger que l'on consomme régulièrement dans les restaurants à travers le monde. Il est fait à base de la farine de manioc, d'igname, de soja et du blé. Dans le pain, est incorporé du sandwich fait essentiellement de légumes de Gboma (en français l'épinard), de la viande de bœuf ou de mouton et des champignons. Ce qui fait de ce mets, un produit local. « Nous avons compris qu'il fallait ajouter de la viande naturelle. Donc nous utilisons plus du poisson, mais de la viande hachée de bœuf, de mouton ou de chèvre qu'on mélange avec quelques additifs naturels comme les champignons pour donner un goût togolais au sandwich. Le blé que nous utilisons ne représente que 20% », précise Daniel Agblevon, le promoteur de Gbomaburger et responsable de la boulangerie « Wesaglor Corporation (WGC) », implantée à Sanguéra, banlieue nord-ouest de Lomé.

« Excepté le blé, tout ce qui rentre dans la préparation du gbomaburger est produit au Togo. Tout est local », assure-t-il. Ces burgers sont accessibles à partir de 400 francs CFA. Ils sont consommables sur place ou livrables

à domicile ou à tout autre endroit.

Gbomaburger, bon pour la santé

Le choix des composants du Gbomaburger n'est pas fait au hasard. Le jeune entrepreneur, outre sa contribution à la consommation locale, participe au bien-être des consommateurs. « Garantir la santé de la population, c'est la plus-value que j'apporte à travers le choix des ingrédients du Gbomaburger », clame-t-il.

En effet, tous les composants du Gbomaburger ont des vertus thérapeutiques. Les épinards composés de potassium et sodium favorisent la circulation sanguine et la garantissent la vitalité de l'organisme. Pour sa part, le soja constitue un réducteur de risque de cancer du col de l'utérus chez la femme. Quant au manioc, il renforce le système immunitaire de l'organisme grâce à sa teneur en magnésium. « Il est sans équivoque établi que les composants du traditionnel burger acheté dans les fast-food sont chimiques et ne sont pas sans risques pour la santé. Ce que nous proposons est naturel et participe donc à

la santé de l'Homme », soutient Daniel Agblevon.

Le défi

Malgré la promotion de la consommation des produits locaux à travers différents programmes et initiatives du gouvernement, un défi d'absorption reste à relever. Et pour cause. La population togolaise peine à adopter les produits locaux, mais raffole en général de ceux importés, se désolent le promoteur. A l'instar de plusieurs productions locales, le Gbomaburger peine à couler sur le marché local. « Nos frères Togolais peinent à faire confiance à nos produits. Il nous était reproché d'exagérer dans la fixation des prix mais malgré leur réduction, la vente est médiocre », déplore le promoteur de Gbomaburger.

Le paradoxe, c'est aussi la non consommation des produits locaux par les autorités gouvernementales qui en font elles-mêmes la promotion, du moins dans leur discours. « J'ai écrit à plusieurs ministres et directeurs de sociétés étatiques et privées pour leur présenter le produit mais aucune commande n'est enregistrée à ce jour de leur part. La seule



chose que je gagne en retour est le message d'appréciation et d'encouragement », déplore-t-il, se scandalisant de la préférence des autorités aussi pour les mets importés lors des grands événements organisés dans le pays.

Le jeune promoteur estime que la consommation des Gbomaburger par les Togolais serait un coup de pouce à son entreprise, confrontée comme tant d'autres, au souci de financement bancaire. « Les banques ne nous font pas confiance et ne veulent pas nous octroyer des prêts » s'indigne-t-il, et de préciser que le chiffre d'affaires qu'il pourrait faire si son produit était adopté, lui suffirait largement pour poursuivre sa promotion. « La solution pour moi,

est de faire couler mes produits et faire des chiffres d'affaire pour pouvoir me relancer ».

Pour relever ce défi de la consommation des produits locaux par les Togolais, Daniel nourrit l'ambition d'implanter à travers les grandes villes du Togo des fastfoods et restaurants 100% togolais. « Il s'agit de s'implanter, gagner le terrain et attirer les consommateurs », confie-t-il.

Il compte arriver à ses fins à travers une collaboration avec des jeunes promoteurs de mets locaux. C'est à juste titre qu'il annonce la formation des jeunes en boulangerie à base de la farine du terroir.

CFAO MOTORS

CASSE LES PRIX

du 20 Juillet
au 30 Août 2020

FILTRATION & FREINAGE

-30%



* Dans la limite du stock disponible



Bd Eyadema, 01 BP 332 Lomé
Tél: 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



COVID-19 :

Les DJs sont à l'agonie

Si l'allègement progressif des mesures visant à rompre la chaîne de propagation du coronavirus a permis la réouverture des bars, il n'a pas favorisé celle des boîtes de nuit. Victimes collatérales de cette situation, les DJs (Disk-Jokeys) en paient le plus lourd tribut.

Désolation

Les DJs, ceux qui officient dans des discothèques et offrent du plaisir aux clients au rythme de la musique, passent des moments très pénibles. Et pour cause, depuis mars, les endroits où ils font leurs prestations sont fermés, sur décision gouvernementale. « C'est difficile et compliqué », a juste pu dire Marion Dj le cœur serré, rejoint par son collègue Orlando DJVJ : « Cette pandémie nous a vraiment fait un mal fou, nous sommes encore sous le choc des événements ».

« C'est une période très difficile pour les Dj. Surtout que les frontières sont fermées et que les clients dépensiers venant des pays voisins ne viennent plus. Plus de Nightlife, plus de salaire, plus de pourboire. Ce qui fait que tous les jours nous nous cherchons », renchérit Dj Diamonds, le délégué Togo du « 228 Pro Dee Jays », regroupement des DJs togolais exerçant aussi bien au Togo qu'à l'étranger.

Toutefois, cet impact est diversement ressenti par les DJs, selon qu'on soit

exclusivement employé d'une boîte, ou employé d'une structure qui en plus d'avoir une boîte, détient un bar, ou encore selon qu'on ait une autre activité, principale. « C'est vrai, le gouvernement a pris cette décision pour nous protéger mais on vit vraiment mal ces périodes car financièrement, ça ne va pas du tout. Néanmoins je travaille dans une structure qui a en plus d'une boîte, a une terrasse donc avec l'autorisation de rouvrir les bars, notre terrasse a rouvert ses portes ; ce qui atténue un peu la situation », déclare Dj Flash avant d'ajouter que pour ses collègues qui n'officent qu'en boîte de nuit, la situation doit être plus qu'intenable.

Le constat est amer partout : « cette période de pandémie est assez difficile pour bien de secteurs, mais certains sont au bord de la rupture et parmi eux, celui de l'événementiel dont nous faisons également partie », se désole DJ Kwest le président de « 228 Pro Dee Jays », résidant en Belgique. « Heureusement pour nous qui sommes à l'étranger et surtout en Occident, le deejaying constitue un second job pour la plupart, et donc bénéficions d'un statut d'indépendants.

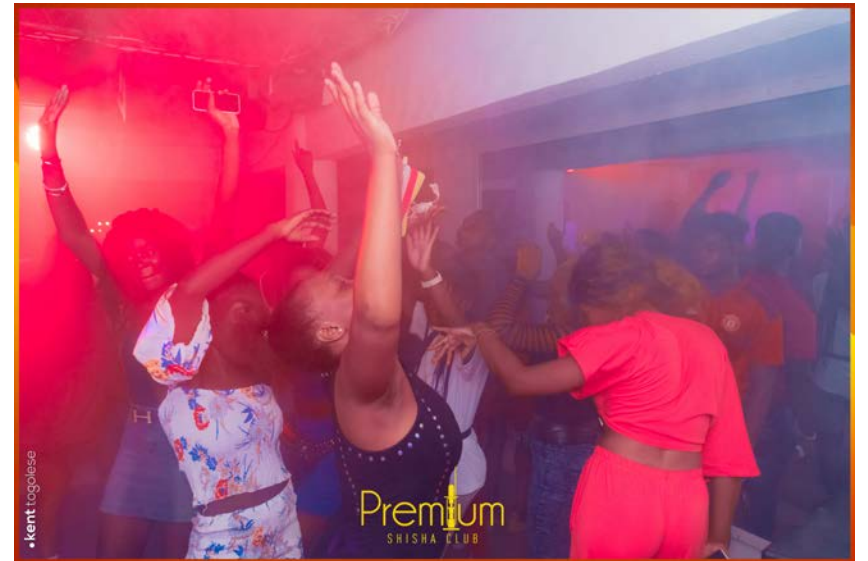
Ceux dont c'est le second job, sont couverts par leur emploi principal, d'une manière ou d'une autre », note-t-il.

« Abandonnés ! »

Les DJs togolais se sentent abandonnés, voire ignorés. « On se sent vraiment délaissé, et c'est la confirmation que l'Etat ne reconnaît pas le travail de Dj que nous faisons. Et pourtant, lorsqu'on organise des fêtes dans les entreprises, lors des campagnes ou encore des fêtes privées, ils nous sollicitent », déplore avec amertume Dj Diamonds. « On est quasiment au bord de la dépression. Or c'est nous qui donnons la joie au cœur de tout ce monde », se plaint-il.

« C'est une guerre au quotidien, je ne sais comment l'expliquer. Il n'y a rien que des dettes qui s'accumulent, surtout les factures de fin du mois depuis au moins cinq(5) mois déjà », se lamente Marion Dj.

« Aucune aide venant des artistes, ni des promoteurs. Cependant, un client dont je vais taire le nom s'est souvenu de tous les DJs en nous envoyant un Tmoney. Sinon tout ce beau monde qui dit nous aimer n'a



Ambiance dans une boîte de nuit (Photo archives)

aucune pensée pour nous en ce moment », déplore Diamonds.

Malgré les difficultés, ils ne se laissent pas abattre. Certains DJs comme Flash et Diamonds s'adonnent à leurs activités secondaires pour atténuer les effets de la crise. Orlando DJVJ quant à lui a opté pour la digitalisation de son travail en vue de toucher des revenus en ligne et sur les réseaux sociaux.

SOS !

Face à la crise, les DJs espèrent une réponse des autorités. Ils s'attendent à ce que leur activité soit prise au

sérieux car : « ils apportent aussi un plus à l'économie du pays par le biais de ces discothèques ».

Pour Dj Kwest, un budget aurait dû être voté pour venir en aide au monde culturel et à ces acteurs et par ricochet aux DJs, comme en Belgique : « pour les DJs indépendants, la situation est un peu plus difficile mais ils ont eu droit à des primes de l'Etat ».

« Des millions sortent de la nuit grâce aux DJs. Ils n'ont qu'à accepter le deejaying comme tout autre métier et mettre des accompagnements et du sérieux dans ce que nous faisons. Parce qu'eux aussi, ils dansent. Et c'est nous qui les faisons danser », tranche Diamonds.

Art contemporain Serge Anoumou, l'artiste qui valorise la beauté à travers la sculpture

Le Togo regorge de talentueux artistes plasticiens et sculpteurs, qui n'ont rien perdu de leur art, même si le contexte sanitaire lié à la Covid-19 les empêche de trouver une scène d'expression. Focus-Infos vous fait découvrir l'un d'eux, Serge Anoumou qui pratique une forme spéciale d'art sculptural richement habillée en couleurs.

Qui est-il ?

Serge Anoumou est un plasticien sculpteur. Il n'a jamais étudié les beaux arts, mais sa créativité fait penser le contraire. Serge pratique une forme spéciale d'art sculptural richement habillée en couleurs. « Je fais partie de la nouvelle génération des artistes contemporains de l'école artistique de Lomé », a-t-il affirmé. Il s'est bien fait connaître dans la sphère artistique grâce à ses œuvres sublimes que particulières.

Tout jeune dans le domaine, il a déjà à son actif plusieurs réalisations. Ainsi donc, l'architecture royale, la naissance, l'organe ou moteur, vision différente, le personnage couché, le soldat du peuple, pour ne citer que celles-là, sont des œuvres réalisées par l'artiste plasticien. « J'ai aussi participé en novembre 2019 à la troisième édition du festival Western Voodoo. Cette célébration qui a réuni neuf artistes notamment Sokey Edoth, Tete Azankpo,

Richard Laté Lawson, de l'art sculptural et de la peinture venus de divers horizons dont la France, les Etats-Unis d'Amérique, le Bénin et le Togo. Cette fois-ci, je fais une exposition individuelle à la galerie AF du Français Alain Fassier à Lomé », dévoile Serge.

Des œuvres toutes particulières

Cherchant à valoriser la tradition africaine, et par la même occasion à protéger l'environnement, l'artiste plasticien n'utilise que des éléments à portée de main pour réaliser ses œuvres. Et c'est ce qui fait l'une des particularités de Serge.

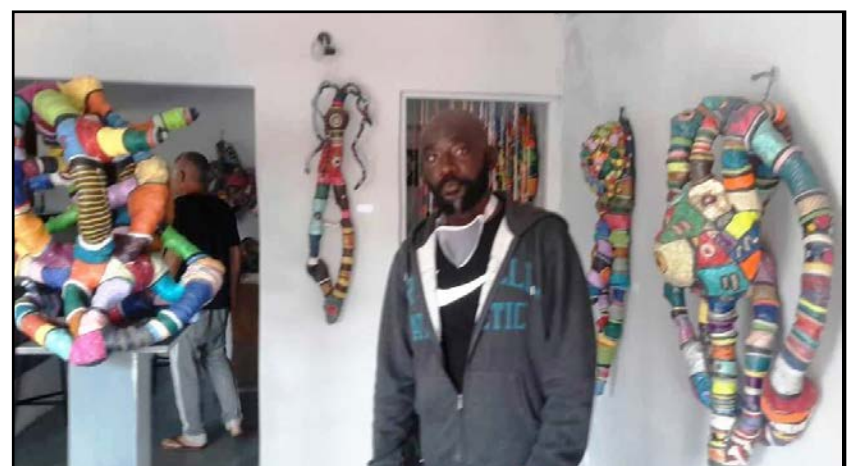
Doué dans l'assemblage et la récupération, il redonne vie aux matières comme le tissu, le pagne, le fil de laine et la corde qui sont ses outils de base pour réaliser des sculptures. « Je compose mes œuvres en mélangeant différents types de tissu, pagnes fil de laine, cordes avec de la colle jusqu'à ce qu'ils deviennent durs », confirme-t-il.

L'autre particularité, est qu'il pratique une forme spéciale d'art sculptural richement habillée en couleurs. Ce qui lui permet d'épater le public à travers des œuvres uniques et par des choix chroniques raffinés.

Cette particularité fait que pour pouvoir pénétrer les œuvres du plasticien, il faut avoir les yeux de l'âme comme il le dit souvent. En effet les sculptures, réalisées par Serge sont souvent des représentations très étranges ou sous formes de têtes mais racontent une histoire. C'est ce qui fait dire au galeriste français Alain Fassier, que « le sculpteur Serge Anoumou est un ouvrier de l'art. C'est tout un univers Serge. Il réalise des personnages très torturés, mais avec la couleur, qui transmettent de vibrantes émotions ».

Des perles comme source d'inspiration.

Les perles sont la principale source



Serge Anoumou au milieu de ses œuvres

d'inspiration de Serge Anoumou. Passionné de l'art, le plasticien Serge Anoumou trouve judicieux le métier artistique dans notre société.

« Personnellement, je pense que l'artiste joue un rôle important dans la société », a-t-il affirmé. La passion ne naît pas ex-nihilo. Elle tire toujours sa source quelque part.

Anoumou n'a pas non plus choisi l'art par hasard. « Cette passion est née alors qu'il observait les belles dames du vodou, les chefs traditionnels, les jeunes filles d'Adangbe (Adjifossi) à l'âge de la puberté qui portent des perles tout autour de leur hanche. Aussi, c'est toute cette beauté et cette culture qui me motivent », a révélé

Serge Anoumou.

Il faut aussi noter que l'artiste plasticien est un autodidacte. Il tire aussi son inspiration de tout.

C'est ainsi que la crise sanitaire de Covid-19 qui a tout chamboulé, et qui ne l'a pas épargné non plus, a été quand même une source d'inspiration pour lui.

« Sincèrement, la crise sanitaire a bouleversé le monde entier et eu des impacts sur moi en tant qu'artiste. J'ai alors réalisé une sculpture dénommée 'la grandeur du Coronavirus' pour sensibiliser sur l'impact de la pandémie et inviter chacun au respect des mesures barrières », avoue l'artiste plasticien.

TAUX: 0%



* Offre soumise à conditions

Oxy Conseil

**Pour une belle rentrée
scolaire et un avenir assuré !**

DU 1^{ER} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2020

Disponible en **24 heures**



La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>





Since 1924



Official Global Partner

RAYONNEZ AU VOLANT DE LA

MG ZS



DYNAMIQUE BRITANNIQUE



DiWA
INTERNATIONAL

Nous libérons votre mobilité !

+228 22 61 27 76 / 93 25 96 96

